



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre**

**N° 2024/12-17**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI SEIZE DECEMBRE A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE, Richard CORVAISIER et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Marthe JEREZ représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN

Marie-Hélène WEBER représentée Thierry DEWINTRE

Marion COLIN représentée par Anne LE LANCHON

Clara BIANCO représentée par Catherine ESTOUP

Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY

Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Luisa PAPE

**Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024****N° 2024/12-17****PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- De préciser que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux article L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement ;
- De préciser que la Collectivité pourra avoir recours au contrat d'apprentissage conformément au Code général de la fonction publique (article L. 424-1) et au Code du Travail (articles L.6211-1 et suivants, L.6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5) ;
- De préciser que la Collectivité pourra recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, et à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, conformément au Code général de la fonction publique (article L332-23).

<i>Etat des emplois permanents occupés ou temporairement vacants</i>	<b>Ancien effectif</b>	Dont TNC	<b>Modification proposée</b>	<b>Nouvel effectif</b>	Dont TNC	<b>Motif</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Directeur Général des services	<b>1</b>	0				
Attaché Hors Classe	<b>1</b>	0				
Attaché Principal	<b>8</b>	0				
Attaché	<b>12</b>	1	<b>+2 TC</b>	<b>14</b>	1	Création d'emploi liée à un nouveau besoin et à un départ remplacé sur un autre grade
Rédacteur Principal 1ère classe	<b>4</b>	0				
Rédacteur Principal 2ème classe	<b>4</b>	0	<b>-1 TC</b>	<b>3</b>	0	Suppression d'emploi liée à un avancement de grade
Rédacteur	<b>9</b>	0				
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	<b>22</b>	0				
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	<b>10</b>	0	<b>-1 TC</b>	<b>9</b>	0	Suppression d'emploi liée à un départ (remplacé sur un autre grade)
Adjoint Administratif	<b>36</b>	0				
Collaborateur de Cabinet	<b>1</b>	0				

<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur principal 1ère classe	2	0				
Animateur principal 2ème classe	1	0				
Animateur	5	0				
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7	1				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	7	1	-1 TC	6	1	Suppression d'emploi liée à un avancement de grade
Adjoint d'animation	37	11	+1 TC et -1 TNC	37	10	Suppression d'emploi liée à un départ remplacé par un emploi à temps complet
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Adjoint du patrimoine	2	0				
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Psychologue de Classe normale	1	1				
Infirmier Soins Généraux de classe normale	3	0				
Psychomotricien	1	1	-1 TNC	0	0	Suppression d'emploi liée à un départ (remplacé sur un autre grade)
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13	0				
Auxiliaire de puériculture de classe normale	14	0				
<b>FILIERE SECURITE</b>						
Directeur PM	1	0				
Chef de Service de Police Principal de 2ème classe	1	0				
Chef de Service de Police Municipale	1	0				
Brigadier chef principal	15	0				
Gardien - Brigadier	16	0				
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4	0				
Educateur de jeunes enfants	12	0				
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	7	0				
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	7	3	-1TC	6	3	Suppression d'emploi liée à un avancement de grade
Agent Social Principal de 1ère classe	1	0				
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Conseiller Principal des APS	1	0				
Educateur des APS Ppal 1ère classe	3	0				
Educateur des APS	3	0				
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Directeur des Services Techniques	1	0				
Ingénieur Hors Cl	2	0				
Ingénieur Principal	2	0				
Ingénieur	1	0	+1 TC	2	0	Création d'emploi liée à un départ remplacé sur autre grade (cf. création Attaché – emploi ouvert sur 2 filières)

Technicien Principal 1ère classe	2	0				
Technicien Principal 2ème classe	1	0				
Technicien	6	0	-1 TC	5	0	Suppression d'emploi liée à une promotion interne
Agent de maîtrise principal	9	0	-1 TC	8	0	Suppression d'emploi liée à une promotion interne
Agent de maîtrise	7	0				
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	20	2				
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	27	3	-3 TNC	24	0	Suppressions d'emploi liées à 1 départ et à 2 avancements de grade
Adjoint Technique	94	14	-4 TC et -1 TNC	89	13	Suppressions d'emplois liées à des avancements de grade et à un départ (remplacé sur un autre grade)
<b>SANS FILIERE</b>						
Grade non statutaire - Assistant.e maternel.le	9	0				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>454</b>	<b>38</b>	<b>-12</b>	<b>442</b>	<b>32</b>	

<i>Etat des emplois non permanents recrutés pour faire face à des besoins temporaires</i>	Effectif (en équivalent temps plein annuel)	Motif
Recrutement par la voie du contrat d'apprentissage	4	Accueil et formation de futurs diplômés
Recrutement en accroissement temporaire d'activité	30	Animation des temps périscolaires
Recrutement en accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	10	Renfort temporaire lié à une surcharge d'activité

**Le Conseil municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Luisa PAPE, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Anne LE LANCHON, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Catherine ESTOUP, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 16 DECEMBRE 2024**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**